

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2014

Le lundi 28 juillet deux mille quatorze à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le 17 juillet 2014 par Madame le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ;

Vincent SCHALCK, Elisabeth DENILAULER, Paul GRAFF, Fabienne UHLMANN, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Yvette BALDINGER, Rose NIEDERMEYER-BODEIN, Christelle STURTZ, Irina GASSER, Vincent WAGNER.

Absents excusés : Angélique PAULUS - Nadia FRITSCH - Anne HIRSCHNER

Chantal LIBS, procuration à Fabienne UHLMANN ;
Philippe KNITTEL procuration à Bertrand FURSTENBERGER ;
Nicolas SOHN procuration à Pia IMBS ;
Rémy REUTENAUER procuration à Bruno MICHEL ;
Célia PAWLOWSKI procuration à Irina GASSER

Absent(es)non-excuse(s) : -----

Après que Madame le maire a vérifié que le quorum est atteint, le conseil désigne à l'unanimité comme secrétaire Monsieur Philippe HARTER

Liste de points :

1. Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 20 juin 2014
2. Autorisation de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et l'extension de la salle de la Bruche.

*_*_*_*_*_*_*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014

Le conseil municipal

approuve le procès- verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*_*_*

Madame le maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal du 20 juin, le point concernant la salle de la Bruche avait été annulé afin de permettre une audition des 3 bureaux d'étude qui avaient été retenus. Il s'agissait de panoptique SARL à Strasbourg – WPI conseil à Eckbolsheim – MP conseils à Schiltigheim. C'est finalement l'établissement MP CONSEIL qui a été retenu. Elle rappelle qu'il n'était pas nécessaire dans cette affaire de créer une commission d'appel d'offres, le montant s'échelonnant entre 15 000 et 30 000 euros. L'équipe qui a auditionné était composée d'elle-même, de Bruno Michel, de Daniel Franck, d'Elisabeth Denilauler et de Bertrand Furstenberger.

Les critères de choix analysés : le rapport qualité / prix et les références avancées pour des chantiers équivalents.

C'est MP Conseil qui s'est avéré le « mieux – répondant » à ces critères. Ils étaient à l'origine de la salle d'Entzheim et la salle de Schirrhein, ils ont déjà traité l'adjonction salle des sports à salle polyvalente.

D'autre part, si cette réunion a lieu ce soir, c'est pour permettre à MP Conseil de commencer le travail sur notre dossier, ils sont revenus de congés et se déclarent prêts à se lancer ; attendre l'automne ne ferait que retarder le projet. Ils vont se mettre en rapport avec les associations pour évaluer les besoins et entendre leurs souhaits, ces rencontres se feront entre MP conseil et l'association sans présence d'élus pour ne pas mettre de freins. L'appel d'offre se fera à la fin de l'année, l'ouverture des plis en janvier 2015. Ce sera ensuite aux architectes de prendre le relais, cette partie sera plus longue. La salle rénovée et agrandie devrait être opérationnelle début 2017 si tout fonctionne.

Vincent Schalck ; y aura-t-il une réunion d'informations à la population comme pour le FAM ? discuter avec les voisins et voir leurs préoccupations, bruits, stationnement... l'information à la population était un sujet phare de la campagne électorale, ne pas l'oublier ; ils ne pourront pas nous reprocher de ne pas en avoir été consultés.

Pia Imbs ; il faudrait attendre qu'on ait quelque chose à leur montrer en terme de projet.

Christelle Sturtz ; qu'advient-il des associations pendant la période de travaux jusqu'en 2017 ?

Daniel Franck ; à voir, salles à louer ou chapiteau ; on essayera de trouver des solutions.

Pour ce qui est de la communication, on peut envisager une réunion avec les riverains proches de la salle et une réunion publique avec les 3 derniers finalistes

Fabienne Uhlmann ; difficile d'allier réunion publique, associations et riverains, chacun aura d'autres préoccupations.

Daniel Franck ; alors une boîte à idées ? Ou des suggestions par mail comme cela a été fait pour l'enquête publique. La consultation des riverains proches pourrait se faire directement par MP conseil.

Il y a une problématique à travailler très rapidement ; les nuisances sonores.

Bruno Michel ; pour la réalisation de la salle d'Entzheim , MP Conseil a travaillé pendant 14 mois avec les associations et les architectes ont finalisé le tout en présentant le dossier ce qui a permis des aménagements sur lesquels on ne s'était pas penché. Exemple ; accès par une porte plus large, pente aménagée pour rentrer ou sortir des instruments de musique encombrants (piano).

Bertrand Furstenberger ; connaît-on l'enveloppe financière disponible ?

Pia Imbs ; le rendez-vous avec le percepteur M Stahl et Dany Kuntz est proche, celui-ci nous dira dans quelle mesure on peut envisager un endettement qui soit supportable.

Paul Graff ; avant de s'engager dans un marché, ne faudrait-il pas savoir quel montant prévoir pour rénover la salle ?

Pia Imbs ; pour information, une réunion avec le président Kennel (conseil général) est prévue à la rentrée ; en effet une enveloppe d'environ 200 000 euros était notée dans le cadre du contrat de territoire mais elle ne tient normalement que jusqu'à la fin de l'année 2014, date à laquelle les travaux sont censés démarrer ; nous attendons donc de cette entrevue qu'il nous permette de reporter ce budget sur l'année prochaine. D'autant plus que le conseil général est a priori le seul organisme qui subventionne les structures sportives et culturelles

Philippe Harter ; il faudrait mentionner dans la délibération deux points ; travaux réalisables en fonction de la réglementation du PLU et du PERI.

Pia Imbs ; M Debes , maire de Hoenheim, et chargé des questions écologiques à la CUS, avançait également que dans le futur il faudra envisager des bâtiments sur pilotis dans les secteurs concernés par les crues ; les cartes ont été revues.

Vincent Schalck ; Si la commune n'a pas les moyens, est ce que l'étude est perdue ?

Bruno Michel ; l'étude pourra toujours servir et être réutilisée plus tard.

Madame le Maire remercie les élus pour cet échange et propose de passer au vote.

2. Restructuration et extension de la salle de la Bruche

a. Choix du bureau d'étude.

b. Autorisation de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commune envisage la restructuration et l'extension de la salle de la Bruche.

Cet équipement polyvalent à vocation sportive et culturelle nécessite d'être mis aux normes de sécurité et d'accessibilité d'une part et doit pouvoir répondre à des besoins croissants d'utilisation d'autre part.

Il est proposé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour clarifier, définir, préciser et maîtriser le projet dans sa conception et sa réalisation.

Le déroulement de la mission se décompose comme suit

I/ TRANCHE FERME –ELABORATION DU PROGRAMME

- Etude de faisabilité
 - Mise en place du comité de pilotage et du calendrier d'études
 - Reformulation précise des objectifs du maître d'ouvrage ; analyse critique des données et besoins exprimés
 - Recueil des données relatives au site ; analyser et compléter les documents et informations existantes, lancer des compléments d'investigations si nécessaires
 - Analyse du site
 - Concertation avec les utilisateurs ; indépendamment de toutes les contraintes liées au site, la concertation a pour objet de formuler avec précision les besoins du maître d'ouvrage
 - Diagnostic architectural, urbanistique
 - Faisabilité technique, spatiale, économique et financière, temporelle, juridique, sociale, environnementale et développement durable
 - Rapport de synthèse

- Programme technique détaillé
 - Complément d'enquête éventuel
 - Synthèse et rédaction du programme opérationnel, selon le plan théorique
 - Présentation de l'opération
 - Principaux objectifs qualitatifs
 - Vie de l'équipement, organisation fonctionnelle et activités
 - Contraintes et exigences générales
 - Exigences de délais et de coût (exigence de délai, approche du coût global)
 - Exigences financières
 - Présentation du programme au maître d'ouvrage et corrections éventuelles

II/ TRANCHE CONDITIONNELLE 1 – assistance concours

- Assistance du maître d'ouvrage dans la désignation du maître d'œuvre de l'opération dans le cadre du concours à venir

- Cette phase comprend les prestations suivantes :
 - Assistance pour la rédaction du règlement de concours
 - Assistance pour le choix des concurrents
 - Analyse des esquisses
 - Séance questions-réponses
 - Participation aux réunions de la commission technique d'examen des projets des concurrents
- Et la remise des documents suivants
 - Cadre d'analyse des dispositions
 - Rapport d'analyse des esquisses
 - Rédaction du rapport de synthèse
 - Présence à la séance du jury de concours

III/ TRANCHE CONDITIONNELLE 2 – assistance études APS/APD et PRO/DCE

- Accompagnement dans les phases d'études de conception jusqu'à la phase PRO/DCE (dossier de consultation des entreprises)

La commune a lancé un marché à procédure adapté (MAPA) – 6 bureaux d'étude ont été consultés.

Trois bureaux d'étude ont été auditionnés.

Il est proposé de retenir l'offre de « MP conseils » pour l'exécution de la mission « assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et l'extension de la salle de la Bruche ».

La proposition d'honoraires de « MP conseils » se décompose comme suit

		HT	TTC
1	Tranche ferme – élaboration du programme	11 000	13 200
2	Tranche conditionnelle 1 – assistance concours	5 700	6 840
3	Tranche conditionnelle 2 – phase APS/APD et PRO-DCE	6 300	7 560
	TOTAL	23 000	27 600

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

OUI les explications de Madame le Maire

DECIDE de confier la mission « assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et l'extension de la salle de la Bruche » à la société « MP Conseils » pour un montant de HT 23 000 € et TTC 27 600 € (vingt-sept mille six cent euros)

AUTORISE Madame le maire à signer le contrat y afférent avec la société « MP Conseils »

PRECISE qu'un crédit de 15 000 euros est inscrit au budget 2014. Un crédit supplémentaire sera inscrit au budget 2015 si nécessaire

A l'unanimité		Pour	19	Contre		Abstention	1	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

Clôture de la séance.